



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260416-2026_065_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement d'un bail d'habitation (avenant n° 1) avec M. Christophe DELPECH pour le logement T3 sis 50 rue de Reverchon - (Saints-Anges) à GEX, couvrant la période du 15 au 30/04/2026 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le bail d'habitation signé le 20 février 2026 entre Monsieur le maire de Gex et Monsieur Christophe DELPECH à compter du 02/03/2026 jusqu'au 15/04/2026 du logement d'urgence sis 62 rue de l'Horloge – 01170 Gex,

CONSIDÉRANT que Monsieur Christophe DELPECH va occuper les fonctions d'agent de police municipale à la Ville de Gex, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un logement de type 3 au 2^e étage (combles) au 50, rue de Reverchon (Saints-Anges) 01170 GEX, répondant aux besoins de M. DELPECH,

DÉCIDE

- ✚ **DE RENOUVELER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Christophe DELPECH pour la période du 16/04/2026 au 30/04/2026 et moyennant un loyer mensuel fixé à 345,38 euros + 160 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 avril 2026
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 avril 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 17 avril 2026.